

<http://www.artweb.univ-paris8.fr/?Brochure-1249>

artweb

Brochure

- Menu - Départements - Photographie - Master -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2011



Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Brochure master photographie



Guide des études photographie 2019-2020

 <p>Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025</p>	 <p>Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et de compétences 2020-21 Licence 3 Master Photographie</p>
--	--



Charte des étudiants salariés



Charte des étudiants engagés

Domaine : Arts

Mention : Arts plastiques

Parcours : Photographie et art contemporain

Directeur du Master mention Arts Plastiques, parcours Photographie : Paul-Louis Roubert

Responsable pédagogique des Masters mention Arts plastiques : Paul-Louis Rinuy

UFR de rattachement : Arts, Philosophie, Esthétique (ARTS)

Secrétariat département photographie : Bât A, salle 065 - Tél. : 01 49 40 70 14 / 01 49 40 66 02

Courrier électronique département photographie : secretariat.photographie.univ-paris8.fr

Les arts visuels contemporains sont le champ de recherche du Master mention Arts plastiques.

Au sein de cette mention, le parcours Photographie et Art Contemporain a pour objectif de fournir des outils et des moyens de réflexions théoriques et pratiques pour mener une recherche sur l'image photographique d'une part dans une perspective professionnelle et d'autre part dans une perspective de création personnelle tant pratique que théorique.

L'université Paris 8 est le seul établissement d'enseignement supérieur au niveau régional et national à délivrer un Master mention Arts plastiques, parcours Photographie et Art Contemporain, qui se concrétise sous la forme d'un double mémoire à la fois théorique et pratique bénéficiant d'un double encadrement méthodologique.

Objectifs pédagogique, scientifique et professionnel :

Le Parcours Photographie et Art Contemporain propose une formation orientée vers la recherche et la création photographique, dans ses dimensions théoriques et pratiques, ses implications dans l'art contemporain et le monde professionnel de l'image.

Articulé à partir de l'axe de recherche « Acte » au sein d'équipe « Esthétique, Pratiques & Histoire des arts » du Laboratoire AIAC « Arts des Images & Arts contemporain » (EA 4010) qui a pour objectif l'élaboration de nouveaux champs théoriques en photographie à partir de la notion d'acte et ce au regard de la pratique photographique mais aussi de l'art et du monde contemporain, ce parcours est organisé selon trois axes d'enseignements : théorie, pratique et professionnel.

Il vise notamment l'acquisition des compétences suivantes :

- l'acquisition de connaissances de haut niveau en théorie, histoire et esthétique de la photographie et de l'art contemporain afin d'être capable de penser la photographie dans ses enjeux critiques au sein d'une formation pluridisciplinaire ;

- l'acquisition et la maîtrise des compétences pratiques et techniques concernant la production et la pratique de l'image photographique afin d'être capable de concevoir et de réaliser un projet de recherche artistique approfondi et innovant, articulant théorie et pratique ;

- l'acquisition et la maîtrise de la chaîne de production technique de l'image photographique et la connaissance du fonctionnement des nouveaux réseaux de diffusion afin de privilégier une ouverture sur les processus de production et de diffusion de l'image photographique en prise avec le milieu professionnel contemporain ;

- l'acquisition et le développement des méthodes visées par les objectifs scientifiques des domaines de la recherche universitaire en photographie ainsi que celles requises pour une pratique photographique personnelle et professionnelle - que ce soit dans la sphère artistique ou dans les domaines de l'institution culturelle ou artistique (collections, fonds, centres d'art, galeries, studios photographiques), afin de pouvoir se positionner dans le monde artistique et culturel contemporain ;

- la transmission des moyens théoriques, des outils professionnels et la sensibilisation au contexte contemporain pour inventer de nouveaux métiers dont l'émergence est sans cesse visible dans les domaines où l'image photographique est tant vecteur de l'art contemporain qu'image appliquée au sein d'entreprises et d'institutions de plus en plus nombreuses et diversifiées (presse, édition, conception de programmes, conseiller artistique, responsable fonds, éditorial multi-supports, webMaster) utilisant la force et l'économie de l'image à leurs fins.

1. Origine et Pré-requis des étudiants

Les étudiants qui candidatent pour le Master mention Arts plastiques, parcours Photographie et Art contemporain sont à moitié issus de la Licence d'arts Plastiques de Paris 8 ou d'autres universités, soit de plus en plus issus de formation en écoles de Beaux Arts françaises ou étrangères (équivalent DNSEP).

- Des pré-requis notamment en histoire et esthétique de la photographie peuvent être demandés pour l'entrée en 1ère année du master. Mais une pratique personnelle de la photographie est impérative pour pouvoir prétendre à l'admission, ainsi qu'une maîtrise des techniques photographiques (argentique et numérique).

- Est demandé aussi aux étudiants postulant au master, une bonne connaissance de la culture photographique mais aussi artistique au sens plus transdisciplinaire, démontrant par là une curiosité artistique dépassant le simple usage professionnel de l'image photographique.

2- Modalités de recrutement pour le parcours Photographie et Art contemporain du master mention Arts Plastiques

- L'entrée en Master Photographie et Art contemporain se fait au niveau de la licence d'Arts plastiques et nécessite la présentation d'un dossier de candidature avec projet de recherche (pratique et théorique) - (information en mars sur la page d'accueil du département Photographie du site www-artweb.univ-paris8.fr) - qui sera examiné en juin par le jury

de l'équipe pédagogique du département Photographie.

Des rendez-vous préalables auprès des responsables pédagogiques de la formation pour informations supplémentaires sont possibles de novembre à février (cf : tél et email du département Photographie).

- Deux types d'accès sont possibles en M1 :

- Accès interne :

Il concerne les étudiants ayant obtenu la licence d'Arts Plastiques à l'université Paris 8 (180 ECTS), avec présentation du dossier de candidature

- Accès externe :

Il concerne tout autre étudiant ayant une licence d'Arts Plastiques ou autre diplôme équivalent (DNSEP). Selon d'autres cas : de diplômés d'écoles privées ou autres formations universitaires ne relevant pas directement du champ des arts, l'accès en master nécessitera - outre la présentation du dossier d'entrée en Master - la constitution d'un dossier d'équivalence qui sera examiné par la commission d'équivalence du département d'Arts Plastiques et de la commission pédagogique de la formation Photographie.

Pour le dossier d'équivalence, l'étudiant devra être en possession au minimum

- d'une licence autre que celle d'Arts Plastiques
- ou d'un DNSEP validé
- ou d'un diplôme universitaire étranger niveau BAC +3
- ou d'un niveau Bac + 3 pour tout autre formation privée ou publique

3 - Stages d'initiation professionnelle

Le Master mention Arts plastiques parcours Photographie et Art contemporain a une finalité professionnelle qui ne s'entend pas comme école professionnelle.

Ainsi un stage obligatoire long - ou deux stages courts - est/sont inclus dans le cursus selon les possibilités des étudiants sur les deux années de ce master.

Ces stages font l'objet de conventions signées après l'avis de l'enseignant référent, Alain Bernardini.

Mais le Master parcours Photographie et Art Contemporain n'a pas la validation d'une formation en alternance, aussi le contrat pédagogique est prioritaire sur les contraintes horaires d'un stage d'initiation professionnelle.

Aucune dérogation ou absence aux cours ne sera possible sous prétexte de journées de stage.

Capacité d'accueil : en M1, 30 étudiants / en M2, 30 étudiants.

Le contrat pédagogique

Le contrat pédagogique concerne l'articulation théorique et pratique des enseignements dispensés dans le cadre du Master. Il répond à l'exigence scientifique et professionnelle d'un Master composé de deux années M1 et M2 devant être comprises comme la continuité d'une perspective de recherche et de professionnalisation. (M1= 60 ECTS, M2 = 60 ECTS) : Master = 120 ECTS.

1- Théorie : histoire et esthétique de la photographie (dit « disciplinaire théorique »)

Si la place de la photographie y est centrale, elle est aussi mise en relation avec le champ de l'art et le monde des images interrogés sur le plan esthétique, philosophique, des sciences humaines, de l'histoire et de l'histoire de l'art selon des thématiques propres à chaque enseignant. Ainsi une connaissance large, ouverte et approfondie de l'histoire de la photographie moderne et contemporaine s'articule à une connaissance complémentaire et nécessaire de l'esthétique de l'image photographie, de la philosophie de l'art et des images pour permettre à l'étudiant de construire une pensée et une réflexion personnelle nourrie avec et à propos de la photographie. Ces compétences scientifiques seront aussi celles qui lui permettront de construire son propre travail de création photographique et de développer une réflexion problématisée sur la photographie dans la multiplicité de ses domaines appliqués.

2 - Création et réalisations photographiques (dit « disciplinaire pratique »)

La photographie comme pratique y est abordée comme expression artistique nécessitant une dimension d'expérimentation présente dans toute recherche artistique ainsi que dans toute création photographique. Un travail d'expression avec la photographie sera nourri et encadré par des cours spécifiques dispensés par des maîtres de conférences et des artistes enseignants reconnus dans le monde de la photographie contemporaine, selon des thématiques spécifiques à chaque enseignant.

3 - Méthodologie théorie et pratique (dit « méthodologie théorique » et « méthodologie pratique »)

Ces enseignements permettent d'acquérir les notions essentielles et indispensables à la méthodologie de recherche universitaire qu'elle soit d'ordre pratique ou théorique (problématisation, question posée par la pratique et nourrie par des notions théoriques et artistiques, hypothèses de recherche, organisation d'un plan de travail, structuration de la pensée et articulation de notions pertinentes et novatrices, élaboration d'un plan de rédaction, capacité de construction de son propre objet de recherche tant pratique que théorique). Ces cours de méthodologie sont l'accompagnement indispensable à la construction du mémoire de détermination M1 et à celui de M2 finalisant l'obtention du master. Ils sont à choisir dès le M1 parmi ceux dispensés par les directeurs théoriques et les directeurs pratiques.

Les étudiants ont un mois après le début des cours en M1 pour choisir et leur directeur pratique et leur directeur théorique dont ils auront à suivre le cours méthodologique jusqu'à la fin de leur M2.

Etant donné que le master est à considérer dans sa continuité de mémoire de recherche universitaire sur ces 2 années, il n'est pas possible de changer de directeur entre le M1 et le M2.

4- Langue étrangère

Un enseignement sur la photographie en langue anglaise, sous forme de stage intensif inter-semestriel, est dispensé par un intervenant spécialisé en photographie et spécifiquement recruté par le département photographie. Les étudiants étrangers nécessitant un soutien en langue française sont fortement incités dans le cadre de cette UE linguistique à suivre des enseignements Français Langue Étrangère (FLE).

5- Professionnalisation

La dimension professionnalisante du master est assuré par :

- en M1 : un cycle de conférences obligatoires : « Le monde et les métiers de la photographie » dispensé par des professionnels spécialisés (cf rubrique « invités professionnels » à la fin de la brochure). Les conférences font l'objet d'un compte-rendu par l'étudiant qui sera noté pour validation.
- en M2 : un cycle de conférences obligatoires « Finances, droit, gestion, marketing et communication » dispensé par des professionnels spécialisés.
- l'obligation sur les 2 années de Master de faire un stage ou deux stages de 175h minimum avec rapport(s) de stages noté(s) (cf : rubrique stage à la fin de la brochure)
- des enseignements pratiques et techniques proposant des enseignements, aides, supports et plateformes sur la production de l'image (studio, chambre photographique), le traitement de l'image (impression numérique, postproduction), analyses critiques de ces pratiques professionnelles (« Culture pratique de la photographie ») et la diffusion de l'image photographique.
- l'exposition de photographies des diplômés du Master 2 dans un lieu culturel parisien reconnu (Ville Ouverte (2010), Mains d'oeuvres (2011, 2014 et 2015), Espace des arts sans frontières (2012).

6 - Mémoire de recherche pratique et théorique

Les mémoires M1 et M2 du Master spécialité Photographie et Art Contemporain sont les seuls dans les universités françaises à bénéficier d'un double encadrement : théorique et pratique.

Si le mémoire théorique n'est pas une problématisation de la pratique photographique, il est en revanche un développement théorique et dialectique d'une des questions que pose la pratique photographique de l'étudiant. Ainsi c'est d'une part dans une collégialité instaurée que directeur théorique et directeur pratique échangent sur les projets de recherche de leurs étudiants communs, et c'est d'autre part la spécificité universitaire de ne pas confondre un journal de bord d'une pratique avec une véritable réflexion théorique nourrissant dans des allers et retours incessants pratique et théorie : « théoriser c'est problématiser notamment sa recherche pratique » tel est l'objectif scientifique et artistique de ces mémoires de M1 et de M2.

Parce que la première année du Master doit être entendue comme l'engagement dans un projet de recherche, il y a une continuité entre M1 et M2 qui constituent un tout. Aussi, dès le début du 1^o semestre du M1, tout étudiant doit avoir choisi ses deux directeurs de recherche : un théoricien et un praticien parmi les enseignants validés directeurs de mémoire de Master (cf : équipe pédagogique, p. 9). L'engagement avec ses 2 directeurs de Master est validé par une fiche dispensée par le secrétariat du département photographie.

Le mémoire M1 dit de détermination est composé d'une réalisation photographique et d'un plan détaillé et rédigé (40 pages). Sa validation notée correspond à la moyenne des notes du directeur théorique et du directeur pratique. L'obtention de 12 de moyenne est l'une des conditions (avec obtention de toutes les EC du M1) pour pouvoir candidater au M2 du Master spécialité Photographie et art contemporain. Le passage donc du M1 au M2 n'est pas automatique.

Le mémoire M2 est l'aboutissement du Master et répond sur le plan pratique à la dimension exposable et/ou diffusable du travail photographique, comme il répond sur le plan théorique aux codes universitaires. Le Parcours Photographie et art contemporain comprend une forte dimension méthodologique d'initiation à la recherche et à la création aboutissant à la production d'un double mémoire singularisé par une double direction théorique et pratique, et est accompagné d'un rapport de stage obligatoire qui s'articule avec une prise en compte du monde professionnel durant le cursus.

7 - Soutenance et résultats

Le mémoire de Master 1 ne fait pas l'objet de soutenance mais d'une validation notée correspondant à la moyenne des notes des directeurs (théorique et pratique) puis de la décision du jury de la commission pédagogique du Master

Photographie et Art Contemporain.

Le mémoire de Master 2 fait l'objet d'une soutenance publique.

Le jury de soutenance du M2 est composé des 2 directeurs du Master, et le cas échéant d'un troisième membre de jury qui peut être soit un enseignant titulaire d'un autre département de l'UFR Arts, soit un professionnel, artiste, enseignant d'une autre structure que celle de l'université Paris 8.

L'obtention du M2 est sujet :

- à l'obtention de 10 de moyenne de toutes les UE (vérifier avec compensation entre EC)
- à l'obtention de 10 (moyenne entre note soutenance, note mémoire théorique, note mémoire pratique)

La validation de l'obtention du diplôme du Master Photographie et Art Contemporain fait suite à l'avis du jury de la formation du Master Arts plastiques, spécialité Photographie et Art contemporain qui se tient après la soutenance.

Attention : *la soutenance ne peut se tenir que si et seulement si l'étudiant a validé toutes les EC constitutives du diplôme et obtenu l'autorisation de déposer son mémoire auprès du directeur/rice concerné(e).*